PRES et documentation

À l'heure de la compétitivité

a constitution de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) est un des instruments de coopération proposés dans le cadre du Pacte pour la recherche, loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. Elle correspond au besoin de mettre fin à l'émiettement territorial de la carte universitaire et de recherche. Il s'agit d'un « outil de mutualisation d'activités et de moyens pour les établissements et organismes de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche, publics ou privés, relativement proches géographiquement, visant à renforcer l'efficacité, la visibilité et l'attractivité du système d'enseignement supérieur et de recherche français ». Dans un contexte de forte compétition internationale, une meilleure visibilité passe en effet par l'acquisition d'une certaine taille critique.

Les PRES sont créés par convention entre membres fondateurs. Leur forme juridique, ainsi que les dotations en moyens humains et financiers, est libre : groupement d'intérêt scientifigue (GIS), association loi 1901, groupement d'intérêt public (GIP), établissement public de coopération scientifique (EPCS) ou fondation de coopération scientifique (FCS)1. On notera cependant que les 9 premiers PRES, officiellement créés par le décret du 21 mars 2007, ont en commun le statut d'établissement public de coopération scientifique (EPCS), critère déterminant pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. «Garant de la volonté des membres fondateurs de s'appuyer sur une gouvernance efficace, à la hauteur des enjeux internationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'EPCS est en effet l'instrument le plus adapté pour articuler formation et recherche : il est notamment le seul à permettre la délégation au PRES de la délivrance des diplômes. Il assure par ailleurs la pérennité de la coopération par la création d'un établissement public».

Visant à la promotion des établissements membres pour prendre place dans la compétition scientifique internationale, le champ de compétence des établissements a également été considéré comme un critère essentiel de la qualité de PRES. Ainsi, chacun des membres fondateurs des PRES constitués a choisi l'option d'une délégation de compétences sur des champs significatifs, en particulier en matière de recherche, de formations doctorales et d'international. Au sein des objectifs et missions des neuf premiers PRES, on relève deux mesures phares, qui ont une incidence directe sur le traitement documentaire et bibliographique relevant des responsabilités des bibliothèques.

En matière de doctorat : la coordination des études doctorales peut aller jusqu'à la délivrance du doctorat sous le sceau de l'EPCS.

En matière de recherche: toutes les publications scientifiques des sites sont désormais présentées sous la signature unique du PRES; cette identification unifiée sur un site est primordiale dans le cadre des mesures bibliométriques qui servent à évaluer la production scientifique au niveau international.

Signature commune de la production scientifique

Dans un contexte marqué par les résultats médiocres des établissements de l'enseignement supérieur français au sein de différents classements, tel le classement de Shanghaï, une meilleure identification de la production scientifique figure au nombre des priorités.

C'est sans doute l'une des raisons pour laquelle « la signature commune de la production scientifique réalisée par les membres de l'établissement en concertation avec les organismes nationaux de recherche » constitue l'un des projets prioritaires de la plupart des PRES constitués ou en cours de constitution. L'objectif énoncé de cette signature commune est « d'optimiser le référencement des publications scientifiques réalisées par les chercheurs des établissements membres, en vue notamment, de mieux apparaître dans les classements internationaux ». Cette préconisation s'applique bien entendu également aux résultats de la recherche produite dans le cadre des écoles doctorales.

Concrètement, à l'Université européenne de Bretagne par exemple, le comité de pilotage mis en place à ce sujet fonde sa réflexion sur les travaux NormAdress, projet conduit par l'Observatoire des sciences et techniques² en partenariat avec les institutions de recherche concernées. Ce chantier³ est mené en concertation avec l'éditeur Thomson. Rappelons que celui-ci gère le service Thomson Scientific (ISI), service spécialisé dans l'indexation des citations et leur analyse. Il maintient ainsi la base de données de citations couvrant des milliers de revues scientifiques, le Science Citation Index (SCI), accessible via le Web of Science4 (WoS). Or, cette base d'enregistrement des articles fait autorité sur le plan international et constitue l'une des sources de données du classement de Shanghaï. On comprend que, pour produire ses indicateurs bibliométriques et les recommandations en la matière, l'Observatoire des sciences et techniques s'appuie sur l'ISI. Une première évidence s'impose : il est nécessaire d'améliorer le traitement des adresses françaises, ne serait-ce que pour rendre leur libellé conforme au Web of Sciences.

Des changements ont d'ores et déjà été réalisés, comme en témoigne les recommandations du PRES Paris-Est Université qui précisent que « les publications scientifiques des chercheurs des laboratoires sont dorénavant signées : Auteur, Université Paris-Est, Unité de recherche et/ou organisme, adresse ».

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Cf. http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20724/les-poles-recherche-enseignement-superieur.html (1.6.2008). Les neuf premiers PRES, créés par décret en mars 2007, sont tous sous statut d'établissement public de coopération scientifique (EPCS).

- « Aix-Marseille université »
- « Nancy Université »
- « Paris Est Université »
- « Paris Tech »
- « Université de Bordeaux »
- « Université de Lyon »
- « Université de Toulouse »
- « Université européenne de Bretagne »
- « UniverSud Paris »

Au PRES Université de Lyon, il est indiqué que « la signature des articles doit comporter la mention Université de Lyon en premier rang ».

La mise en œuvre de ces recommandations a une **incidence directe sur le traitement bibliographique** des documents émanant des établissements concernés, notamment sur les champs des mentions de responsabilités. Les recommandations de *NormAdress* ne préfigurent-elles pas également la création de nouvelles autorités, dont la structuration permettrait de traiter la hiérarchisation et les liens entre les différents établissements ?

Vers de nouveaux circuits de signalement des thèses?

De même, les changements majeurs concernant l'organisation des circuits doctoraux dans le cadre des PRES ont immanguablement une incidence dans le circuit de signalement des thèses et, de fait, dans l'organisation du travail des services communs de la documentation. Pour la mise en place des circuits des thèses électroniques. les interlocuteurs et niveaux décisionnels se trouvent modifiés, un élément à prendre en compte dans le cadre du réseau STAR, l'application nationale gérée par l'ABES, plateforme de signalement et d'archivage incontournable.

Plusieurs exemples illustrent cette situation.

Créé en 2007 au sein du PRES, le Collège doctoral Aix-Marseille Uni-

versité rassemble les 12 écoles doctorales des universités d'Aix-Marseille. Le collège regroupe ainsi plus de 4 000 doctorants en cours de thèse dans plus de 250 unités de recherche, soit un flux annuel de près de 600 thèses. À noter également le transfert au PRES Université de Lyon des 17 écoles doctorales réunies au sein d'un Collège doctoral international (environ 800 thèses soutenues annuellement). Avec 2 700 doctorants répartis dans 8 écoles doctorales, l'Université européenne de Bretagne (UEB) a créé un Collège doctoral international (CDI) qui a pour vocation de les fédérer en agissant comme agence de moyens. L'objectif est de conforter la formation et l'excellence internationale des docteurs, leur promotion et leur mobilité européenne. Ses missions couvrent ainsi différents domaines comme l'harmonisation des pratiques et des procédures des écoles doctorales, et notamment le dépôt numérique des thèses et leur délivrance par les établissements habilités au sceau de l'UEB. Pour sa part, outre l'animation et la coordination du collège des 9 écoles doctorales (environ 1 300 doctorants), l'Université Paris-Est a déjà mis en place la délivrance du doctorat au sceau de l'Université Paris-Est. Autre nouveauté dans l'organisation des études doctorales : la mise en œuvre d'une dimension internationale renforcée, comme le préfigure les projets de PRES Lille-Nord-de-France et Université euroméditerranéenne, un élément dont les bibliothèques pourront tirer partie pour affirmer de nouvelles collaborations et une meilleure visibilité de leurs catalogues.

Pour accompagner au mieux la compétitivité des universités dans des domaines aussi stratégiques que la visibilité de leur production scientifique, on comprend aisément que les bibliothèques ont des cartes à jouer dans leur domaine d'excellence : qualité et évolutivité des métadonnées, valorisation et mise en œuvre de la diffusion, multilinguisme ... Autant de chantiers pour lesquels il est indispensable qu'elles soient impliquées à la source des projets de façon à éviter une éventuelle dispersion des énergies.

1 EPCS et FCS sont des nouveaux statuts créés dans le cadre de la mise en place des PRES. Ils diffèrent largement des autres au sens où les entreprises peuvent en faire partie.

Un EPCS assure « la mise en commun des moyens que les établissements et organismes fondateurs consacrent au PRES ».

Une FCS constitue juridiquement une personne morale de droit privé à but non lucratif.

- 2 Observatoire des sciences et des techniques http://www.obs-ost.fr/
- 3 Les premiers résultats de ces travaux sont accessibles à cette adresse : http://www.obs-ost.fr/fileadmin/medias/tx_ostdocuments/GT_AnalyseInstructions_Normadresses_OST2007.pdf
- 4 http://scientific.thomson.com/products/wos/
- 5 ParisTech réunit les plus grandes écoles d'ingénieurs parisiennes. Cette structure existait bien avant le décret sous forme d'une association 1901. Voir article dans ce numéro d'Arabesques page 7.

.../...

Lu dans *L'ORS* n° 51 du 19 juin 2008

e PRES Clermont Université officiellement créé sous forme d'EPCS

Carnet d'adresses

Aix-Marseille université

Aix-Marseille-II + Aix-Marseille-II

+ Aix-Marseille-III

http://www.pres-aix-marseille.fr

© 04 91 10 67 64

Président : Jean-Paul Caverni 3 place Victor-Hugo case 66 13331 MARSEILLE CEDEX 3

Nancy Université

Nancy-I + Nancy-II + Institut national polytechnique de Lorraine

http://www.nancy-universite.fr

© 03 83 95 76 00

Président : François Laurent

34 cours Léopold 54000 NANCY

Paris Est Université

Paris-XII

- + Université de Marne-la-Vallée
- + École des ponts
- + École supérieure

d'ingénieurs en électronique

et électrotechnique (ESIEE)

- + Laboratoire central des ponts et chaussées
- http://www.univ-paris-est.fr

© 01 60 95 79 00

Président : Yves Lichtenberger Cité Descartes Champs-sur-Marne 77454 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

ParisTech

Agro Paris Tech + École nationale de la statistique et de l'administration économique(ENSAE) + École nationale des ponts et chaussées + École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) + École nationale supérieure de chimie de Paris + École nationale supérieure des mines de Paris + École nationale supérieure des télécommunications + École nationale supérieure de techniques avancées + École polytechnique + École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris

http://www.paristech.fr

© 01 44 58 24 37

Président : Cyrille van Effenterre ■ 28 rue des Saints-Pères 75343 PARIS CEDEX 7

Université de Bordeaux

Bordeaux-I + Bordeaux-III + Bordeaux-III + Bordeaux-IV + École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles (ENITAB) + École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux (ENSCPB) + École nationale supérieure d'électronique, informatique et radiocommunications de Bordeaux (ENSEIRB) + Institut d'études politiques (IEP)

http://www.univ-bordeaux.fr

© 05 56 33 80 80

Président : M. Singaravelou ■ 166 cours de l'Argonne 33000 BORDEAUX

Université de Lyon

Lyon-I + Lyon-III + École centrale de Lyon + École normale supérieure Lettres et sciences humaines + École normale supérieure de Lyon

http://www.universite-lyon.fr

© 04 37 37 26 70 Président : Lionel Collet

37 rue du Repos 69361 LYON CEDEX 7

Université de Toulouse

Toulouse-I + Toulouse-III + Toulouse-III + Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE) + Institut national des sciences appliquées (INSA) + Institut national polytechnique de Toulouse

http://www.univ-toulouse.fr © 05 61 55 92 82

Président : Jacques Erschler ■ 15 rue des Lois

31000 TOULOUSE CEDEX

Université européenne de Bretagne

Rennes-I + Rennes-II + Université de Bretagne occidentale + Université de Bretagne Sud + Agrocampus de Rennes + Institut national des sciences appliquées de Rennes + École nationale supérieure de chimie de Rennes + École normale supérieure de Cachan - antenne de Bretagne + TÉLÉCOM Bretagne

http://www.ueb.eu © 02 23 44 84 50

Président : Bertrand Fortin

12 avenue Janvier 35000 RENNES

UniverSud Paris

Paris-XI + Université de Versailles-St-Quentin-en-Yvelines + École centrale de Paris + École normale supérieure de Cachan + École supérieure d'électricité http://www.universud-paris.fr

© 01 69 35 60 34

Président : Xavier Chapuisat

Les Algorithmes - bâtiment Euripide

91190 SAINT-AUBIN

À suivre...

D'autres sites se sont engagés dans une démarche de coopération renforcée qui pourra déboucher prochainement sur la constitution de nouveaux PRES.

Grenoble Universités

Grenoble-I + Grenoble-III + Grenoble-III + Groupe Grenoble INP + Institut d'études politiques de Grenoble

Actuellement sous statut de groupement d'intérêt public (GIP), Grenoble Universités, qui fédère les établissement d'enseignement supérieur grenoblois, est présidé, depuis janvier 2008, par Alain Spalanzani, président de l'Université Pierre-Mendès-France.

Université euroméditerranéenne

Université de Corse + Université de Nice-Sophia-Antipolis + Université de Toulon et du Var + Paris-VI (Observatoire océanographique de Villefranche-sur-Mer) La signature d'une convention d'association, en novembre 2007, préfigure le développement d'une grande région de formation et de recherche à l'échelon euroméditerranéen, avec pour thème interdisciplinaire prioritaire l'environnement et le développement durable. Ce projet de PRES comporte une dimension européenne forte (y compris dans ses statuts) et met en place des relations étroites avec les universités italiennes de Ligurie et du Piémont.

Université Lille-Nord-de-France

Lille-I + Lille-III + Université d'Artois + Université de Valenciennes et Hainaut-Cambrésis + Université du Littoral-Côte d'Opale + École centrale de Lille + École des mines de Douai Dans le périmètre de ce projet de PRES

sont incluses 6 écoles doctorales (avec 3 000 étudiants inscrits en thèse de doctorat au sein de 139 laboratoires de recherche) qui ont d'ores et déjà formé le noyau du Collège doctoral européen (CDE). Plaque tournante pour les recherches doctorales de l'eurorégion

Lille-Belgique, le collège associe une quinzaine d'universités de Belgique.

NDLR

Pour ces pages sur les PRES et la documentation à l'heure de la compétitivité, et le Carnet d'adresses qui suit, Christine Fleury a, notamment, utilisé les sources indiquées cidessous.

MESR - mise à jour janvier 2008

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ cid20724/les-poles-recherche-enseignementsuperieur.html

IGAEN - septembre 2007

http://www.education.gouv.fr/cid5690/miseen-place-des-poles-derecherche-etd-enseignement-superieur-pres.html